



Défendons nos locaux interprofessionnels

Depuis plusieurs années, on constate une augmentation des menaces d'expulsions à l'encontre des locaux syndicaux interprofessionnels (unions départementales ou locales).

On recense actuellement plusieurs villes dans lesquels les syndicats luttent pour des locaux : Nîmes, Aubervilliers, Marseille, Montauban, Évry, Massy, Ganges-Le Vigan, etc.

Si les UD connaissent des réalités différentes concernant l'accès à des locaux - ceux-ci sont parfois intégrés à des bourses du travail, donc gratuits, parfois loués - les deux situations sont aujourd'hui instables. En effet, la présence des syndicats dans les bourses du travail (ou équivalents) est parfois remise en question par les mairies. Plus largement, de multiples bourses du travail sont laissées à l'abandon et subissent une dégradation du bâti sans intervention des municipalités comme à Bordeaux, Bobigny, Marseille, Lyon...

Concernant les locaux loués, la pression immobilière des centres urbains met en danger les syndicats, qui sont délaissés par les municipalités. Il s'agit très clairement d'une répression à l'encontre du mouvement syndical et une façon de limiter notre capacité d'organisation interprofessionnelle.

Par ailleurs, de nombreuses UD et UL ne parviennent toujours pas à accéder de façon pérenne aux bourses du travail dans les villes où elles existent. C'est une conséquence directe de l'inaction des pouvoirs publics. On relève aussi que, dans plusieurs départements, la place de Solidaires dans les bourses du travail dépend des relations avec les autres organisations syndicales locales.

Cette situation freine et met en danger notre outil interprofessionnel. Pour vivre et s'organiser, les syndicats interprofessionnels ont besoin de lieux. Ils permettent de se rencontrer et de développer le syndicalisme envers les travailleurs en emploi discontinu, les salarié·es des petites entreprises et associations ou encore les chômeurs. Les locaux syndicaux rendent possible l'existence d'espaces d'organisation en dehors des horaires habituelles de l'entreprise et des institutions. Ils sont aussi des lieux de rencontres avec les autres syndicats et les organisations du mouvement social.

Les menaces qui pèsent sur les locaux syndicaux sont liées à l'absence d'inscription dans le droit de la protection de ces espaces. Les bourses du travail sont laissées au bon vouloir des municipalités. Aujourd'hui, le traitement des syndicats s'apparente à un traitement associatif avec la nécessité de fonctionner par projet et subvention temporaire.

Alors que les droits syndicaux sont attaqués de toute part, il est plus que nécessaire que Solidaires s'engage dans la lutte pour la création de lieux pérennes pour les syndicats. Il est aussi nécessaire d'entamer des discussions communes à tous les niveaux, avec les autres syndicats, pour que, quand nos structures le demandent, bénéficier d'un accès à une bourse du travail ou d'une maison des syndicats ne soit plus un problème.

Avec l'objectif affiché de renforcer le travail interprofessionnel, Solidaires s'engage dans un vrai processus collectif de mise en commun, de réflexions, d'accompagnement et de luttes - si nécessaire juridiques - concernant l'accès et le fait de pouvoir user de locaux d'organisation.